Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250929-DAJ-DEL-25-238-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 73-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE
Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE
Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,
Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025
Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Exposé des motifs :

Créé en 1985 le label « Villes ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le ministère de la culture à des collectivités locales qui possèdent un patrimoine de qualité et qui ont la volonté de le valoriser. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire », élaborée en concertation avec les communes ou les intercommunalités porteuses du projet. D'une durée de 10 ans renégociable, elle définit des objectifs précis.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national qui permet l'échange des expériences les plus innovantes. En 2025, le réseau compte 203 territoires Ville ou Pays d'art et d'histoire en France.

Le 18 février 2012, la Ville de Bernay a été signée la convention Ville d'Art et d'Histoire. Arrivée à échéance en 2022, elle a fait l'objet d'un bilan décennal présenté en mars 2023.

Après deux ans de travail en cohérence avec la politique culturelle « Culture pour tous » présentée en juin 2023, le label Ville d'art et d'histoire fait l'objet d'un projet patrimonial pour une nouvelle décennie : 2026-2036.

Voici les grands axes et perspectives :

- Mise en œuvre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) comme moteur d'attractivité,
- Extension du label en un Pays d'art et d'histoire comme levier du vivre ensemble,
- Elaboration d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) comme outil d'émancipation individuelle,

- Développement d'une programmation annuelle comme moteur de la dynamique territoriale.

Voici quelques-unes des nombreuses actions référencées dans le dossier présenté en annexe :

- Valoriser les venelles par un entretien régulier, des parcours de visites et de la création artistique ;
- Créer un Pays d'art et d'histoire élargi avec Bernay pour ville centre en s'appuyant sur une étude scientifique actuellement réalisée par le service du Patrimoine en collaboration avec le monde universitaire ;
- Valoriser l'abbatiale et son quartier en y établissant le CIAP : l'abbatiale proposera différents outils de présentation de l'histoire du territoire et ouvrira un cheminement vers le centre-historique, le musée, la salle capitulaire ou encore les jardins et le bureau du service du Patrimoine ;
- Poursuivre la mise en place de programmations annuelles incluant le développement de parcours et de visites sur le thème du passé textile et industriel de la ville, des expositions ouvertes à tous et une pérennisation de la fête du froc et des toiles (les 26 juillet en lien avec la Sainte-Anne) ;
- Mettre en place une démarche d'accompagnement des propriétaires privés pour la restauration de façades patrimoniales et les lavoirs, afin de préserver la qualité architecturale de notre cadre de vie.

Le projet de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire positionne les habitants du territoire au cœur de sa démarche et entend mettre en lumière un patrimoine vivant par le biais d'études et de rendez-vous variés et novateurs autour des savoir-faire du lin, de la laine et des architectures locales liées au passé textile.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du patrimoine :
Vu la délibération n°126-2021 autorisant la procédure de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire ;
Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

-D'APPROUVER le projet de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire ;

-D'AUTORISER Madame le Maire à présenter le projet de renouvellement à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

-D'INDIQUER que Madame le Maire pourra prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY 27300